Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable

Bilan validé, mais non approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
L'approbation du bilan est requise pour accéder à la majoration écoresponsable du PRIMEAU 2023 relative à la SQEEP.

RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la ville de

QUÉBEC

Code géographique : 23027

Région administrative : Capitale-Nationale (3)

Complété par

Mathieu Plante
le
14 juillet 2025

Bilan validé, mais non approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
L'approbation du bilan est requise pour accéder à la majoration écoresponsable du PRIMEAU 2023 relative à la SQEEP.

Mesures et recommandations

Précision des données de l'audit de l'eau de l'AWWA	
Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1er septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise annuellement.	**Action réalisée.**

Réglementation municipale	
Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la SQEEP. **Cette action devait être réalisée pour le 1er septembre 2021.**	**Action réalisée.**
Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau. **Cette action devait être réalisée pour le 1er septembre 2023.**	**Action réalisée.**

Contrôle actif des pertes d'eau	
Mettre en place une directive pour éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs, d'ici le **1er septembre 2023.** Réaliser 50% des travaux d'ici le **1er septembre 2025.**	**Une directive a été mise en place.** **La municipalité doit réaliser 50 % des travaux d'ici le 1er septembre 2025.**
Réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, d'ici le **1er septembre 2025.**	Le contrôle actif des fuites est facultatif, mais recommandé annuellement de façon préventive.
Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le **1er septembre 2025.**	Le contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de 100 robinets d'arrêt accessibles est facultatif , mais recommandé annuellement de façon préventive.
Mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation des fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé, d'ici le **1er septembre 2025.**	**Action réalisée.**
Depuis le bilan 2021, si la pression moyenne du point représentatif de zone (PRZ) est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa), réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP), dans un délai de 2 ans**.**	Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable.
Si cela est rentable, mettre en place des SRP, d'ici le **1er septembre 2025.**	Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable.

Sensibilisation des citoyens	
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le **1er septembre 2025**.	Cette action est facultative, mais recommandée de façon préventive. La municipalité a réalisé 5 actions au bilan 2024.
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le **1er septembre 2025**.	Cette action est facultative, mais recommandée de façon préventive. La municipalité a réalisé 6 actions au bilan 2024.

Installation de compteurs d'eau	
L'installation de compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et d'un échantillon de compteurs dans le secteur résidentiel est terminée.	Secteur résidentiel **Installation terminée**
	Secteur non résidentiel **Installation terminée**
Relever les compteurs d'eau **annuellement**.	L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile.

Commentaires généraux

Bilan validé, mais non approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
L'approbation du bilan est requise pour accéder à la majoration écoresponsable du PRIMEAU 2023 relative à la SQEEP.

Audit de l'eau

Indicateurs de performance par réseau de distribution

Résultats pour le réseau 1 : Ville de Québec	Résultat 2024	Objectif 2024
Indice de fuites dans les infrastructures :	2,7	≤ 4,0
Résultat de validité des données :	56	≥ 50
Pression moyenne du réseau :	57 mètres d'eau	

Félicitations pour votre saine gestion de ce réseau!
Nous vous invitons à suivre de près les fluctuations décelées par l'enregistrement des données en continu des débitmètres installés sur le réseau de distribution.

Résultats pour l'ensemble de la municipalité	Résultat 2024	Objectif 2024
Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :	2,7	≤ 4,0
Consommation résidentielle estimée :	219 L/pers/d	≤ 220 L/pers/d
Quantité d'eau distribuée :	370 L/pers/d	

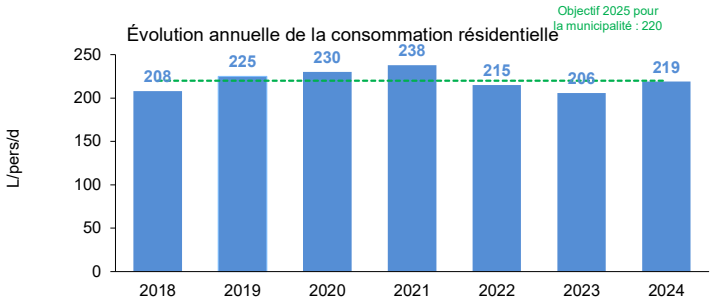

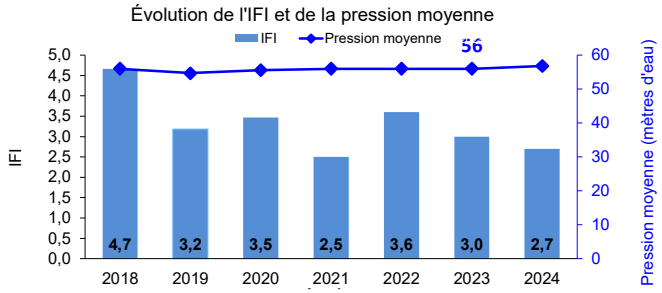

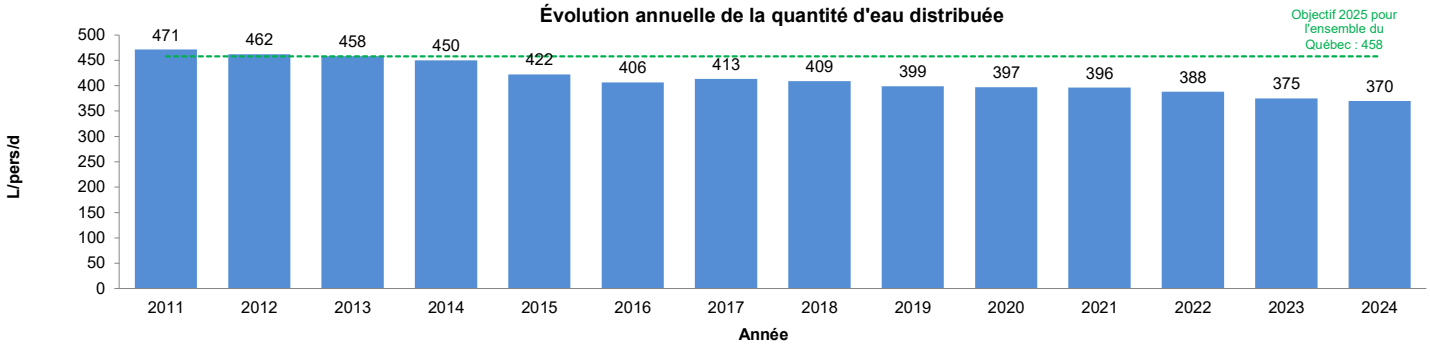

La municipalité atteint les objectifs de la SQEEP sur l'ensemble de ses réseaux. Félicitation pour votre saine gestion.

Les données des bilans antérieurs et de l'ensemble du Québec sont également disponibles sur le site de la SQEEP : Cartographie, bases de données et rapport annuel

Bilan validé, mais non approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
L'approbation du bilan est requise pour accéder à la majoration écoresponsable du PRIMEAU 2023 relative à la SQEEP.

COÛT

SECTION 5 - COÛT ET REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU

5.1 Coût des services d'eau

Composante du coût des services d'eau	Coût unitaire
Coût de fonctionnement	2,86 $/m³
Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier	0,89 $/m³
Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs	0,68 $/m³
Besoins d'investissement en amélioration de service	0,21 $/m³
Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures	0,09 $/m³
Coût des services d'eau	4,73 $/m³

Répartition des composantes du coût des services d'eau

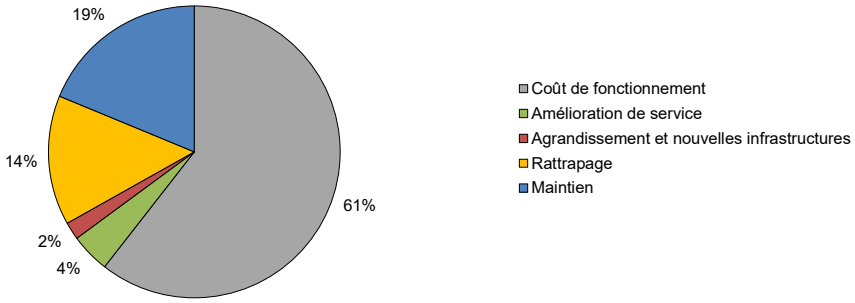

5.2 Revenus affectés aux services d'eau

Composante des revenus affectés aux services d'eau	Revenus unitaires
Tarification volumétrique	0,08 $/m³
Tarification non volumétrique	0,91 $/m³
Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau	1,68 $/m³
Autres revenus*	0,19 $/m³
Revenus affectés aux services d'eau	2,86 $/m³

* Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les fonds réservés pour les services d'eau.

Répartition composantes des revenus affectés aux services d'eau

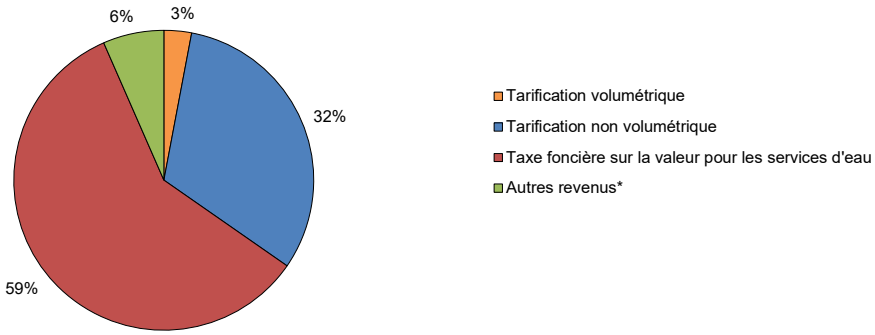

Bilan validé, mais non approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
L'approbation du bilan est requise pour accéder à la majoration écoresponsable du PRIMEAU 2023 relative à la SQEEP.

SECTION 6 - BESOINS D'INVESTISSEMENT, INVESTISSEMENTS ET PROJECTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

6.1 Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau

	Maintien	Rattrapage	Amélioration de service	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Total
2025	76 203 818 $	563 765 000 $	23 750 000 $	9 634 000 $	673 352 818 $
2026	83 907 700 $		20 000 000 $	7 640 000 $	111 547 700 $
2027	109 695 500 $		16 750 000 $	7 550 000 $	133 995 500 $
2028	89 257 500 $		16 260 000 $	7 550 000 $	113 067 500 $
2029	74 355 000 $		15 770 000 $	7 550 000 $	97 675 000 $
2030	63 336 500 $		15 650 000 $	7 550 000 $	86 536 500 $
2031	64 242 363 $		15 650 000 $	7 550 000 $	87 442 363 $
2032	59 084 833 $		15 650 000 $	7 550 000 $	82 284 833 $
2033	59 282 333 $		15 650 000 $	7 550 000 $	82 482 333 $
2034	57 979 833 $		15 650 000 $	7 550 000 $	81 179 833 $
Total	737 345 380 $	563 765 000 $	170 780 000 $	77 674 000 $	1 549 564 380 $

6.2 Évolution des besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau

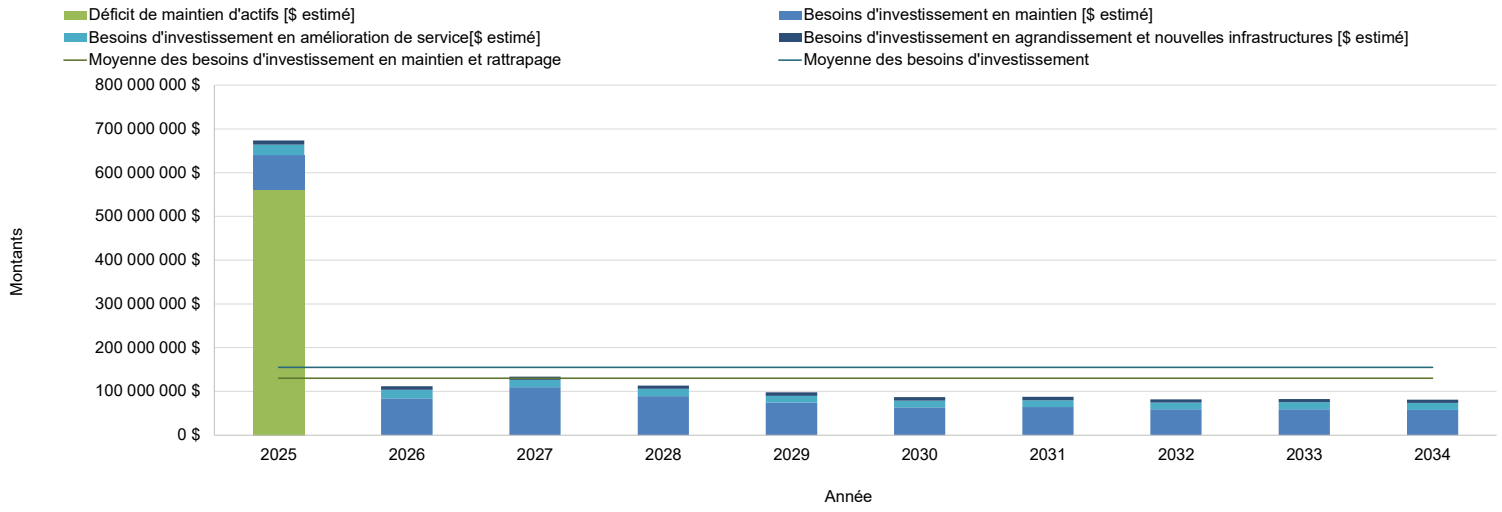

Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la SQEEP : Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la SQEEP
Pour plus d'information sur la SQEEP, consultez le site Web : Site web de la SQEEP